



DELIBERATION 2018-38

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration à H. FONTVIEILLE - M. MARTIN-LAVAL B. procuration à Mme V. FABRY - Mme FASSIO I. procuration à D. MERLIN - Mme VACQUIE S. procuration à C. MASANET - Mme AURIAC A. procuration à SCIALOM D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P.

Madame Marie-Françoise LOPEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Création d'un emploi de contractuel « Responsable du Théâtre du Chai du Terral » catégorie A

Madame le Maire propose au Conseil de Municipal la création d'un emploi de responsable du théâtre du Chai du Terral à compter du 1^{er} juillet 2018, contractuel à temps complet pour exercer principalement les missions suivantes :

- **Conception de la programmation de la saison culturelle** (programmer des spectacles avec prise de contact et négociation avec les partenaires, suivre la diffusion des œuvres programmées et étudier leur impact, autour de la saison culturelle globale, créer des liens avec d'autres équipements culturels...)
- **Direction générale de la structure** (encadrer une équipe à effectifs et à statuts variables, élaborer le budget de la structure et rechercher des financements en lien avec l'administrateur, superviser et valider des actions culturelles et des projets culturels en lien avec la personne en charge des relations avec le public, veiller en lien avec le directeur technique à la sécurité des équipements, superviser la galerie en lien avec la personne en charge de cette mission...)
- **Participation active à l'animation des réseaux**
- **Participation à la communication de l'offre artistique de la structure culturelle** (en lien avec le service Communication, échanger et veiller à la cohérence du plan de communication autour de l'offre culturelle de la structure et/ou de certains spectacles ou actions, être le représentant de la structure auprès des médias...)

- **Participation active au sein du Pôle Culture et de la vie de la Collectivité** (animer des réunions régulières avec les autres chefs de service du Pôle Culture et de la commune, à d'autres événements importants de la vie de la Collectivité, s'impliquer au festival d'arts de rue Festin de Pierres avec participation, notamment, à la programmation des concerts et à leur suivi...)

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans maximum en application de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement d'agent contractuel en l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Madame le Maire propose de fixer la rémunération par référence au grade d'attaché territorial (catégorie A), **indice Brut 483, indice majoré 418** (correspondant au 3^{ème} échelon) et d'attribuer le régime indemnitaire correspondant institué par l'assemblée délibérante. Cette rémunération sera augmentée dans les mêmes proportions et suivant le même rythme que le traitement des fonctionnaires.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de travail correspondant à ce recrutement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le recrutement d'un « Responsable du théâtre du Chai du Terral » dans les conditions indiquées par Madame Le Maire ;
- **ADOpte** les modalités de rémunération telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus au chapitre 012 du budget.

Didier MERLIN
1^{er} Adjoint au maire délégué


